Tribune du groupe d'opposition « Changez Deuil »

Élus minoritaires, élus à part entière!

En complément de la tribune pour le magazine municipale du mois de mars, nous publions cette tribune numérique de février

Pour un service communal de la tranquillité publique dans l'intérêt général

Une police nationale très très loin des citoyens

Les études démontrent que **les policiers nationaux ne sont plus dans la rue au contact des citoyens.** La raison ? L'absence de recrutement de fonctionnaires de catégorie C pour faire des tâches administratives (accueil, secrétariat, répondre au téléphone, transition, élection...)¹ qui enferme les agents de police à l'intérieur des commissariats ! L'autre raison est **la politique du chiffre qui contraint les policiers à des missions inutiles** qui détériorent le lien avec les citoyens en particulier avec les jeunes : chasse à la « boulette » de cannabis, aux étrangers en situation irrégulière et contrôle au faciès.

Pour des agents de proximité

Le discours officiel incite les **agents municipaux** à devenir des forces complémentaires de la sécurité nationale (Police et Gendarmerie). Mais ne serait-il pas souhaitable de profiter de leur singularité, à savoir **leur ancrage au sein de la commune ?** Véritable vocation initiale, les agents municipaux de sécurité doivent devenir **une authentique force de terrain** en phase avec les attentes des préoccupations des habitants de la ville afin de **restaurer le lien avec nos concitoyens**².

Pour des agents de prévention

Afin de palier les manques de la police nationale, les habitants n'ont-ils pas besoin d'agents orientés vers **l'îlotage**, l'écoute, la **prévention**, la quête de **conciliation**, l'**action sociale** et la **médiation** ? L'activité des agents municipaux doit s'inspirer du *community policing* qui vise à la prévention des risques de désordre et l'adhésion de la société locale plutôt que la répression³.

Pour une identité professionnelle des services de sécurité communaux

Plutôt que de vouloir devenir une police nationale bis, **notre service de sécurité local devrait se forger une identité professionnelle propre**. Le mot police doit être laissé aux agents nationaux comme dans cette tribune : l'homonymie fait l'amalgame. Concernant les uniformes et la signalétique, la mairie doit renoncer à l'usage des couleurs de la police nationale afin pour d'éviter la confusion. Chaque commune choisira un code couleur en fonction des missions propres de la collectivité et en rapport au territoire.

La mission fait l'arme et non l'inverse

^{1 10 %} des effectifs contre 30 % dans les autres pays de la même strate page 21 de Urvoas Jean-Jacques, 2011, « 11 propositions choc pour rétablir la sécurité » éditions Fayard https://jean-jaures.org/nos-productions/onze-propositions-chocs-pour-retablir-la-securite-0

² On lira : « De la sécurité de l'État à la protection des citoyens », Urvoas Jean Jacques, Fondation Jaures 2010

³ On lira : « L'évolution des polices municipales en France : une imitation des polices d'État vouée à l'échec ? » Mucchielli Laurent dans Deviance & société 2017

Pour faire de la prévention, seules des armes de catégorie D (bâton de défense et bombe lacrymogène) devraient être attribués, sous autorité préfectorale. Mais c'est bien sûr l'inverse qui se produit. Bientôt **les 31 200 agents municipaux chargés d'une mission de sécurité** publique (dans 3 500 communes) **seront dotés d'armes à feu** de poing avec pour seul argument, "être au même niveau quand ils font des actions conjointes avec la PN"⁴. **Ce n'est pas leur vocation !**

Fabrice RIZZOLI, Alain PARANT, Brigitte GOCH-BAUER, Vincent GAYRARD Groupe « Changez Deuil » http://changerdeuil.fr/

⁴ Unique information sur le « pourquoi » obtenu en CM du mois de février